

SOUS-PREFECTURE  
- 1. MAR. 1982  
ROCHEFORT-MER (Charente-Mer)

DÉPARTEMENT  
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement  
de ROCHEFORT

Canton  
de ROYAN

Commune  
de ROYAN

82.022

Objet

C.I.O. PROJET DE BAIL A  
PASSER AVEC LES DOMAINES  
POUR LES LOCAUX OCCUPES  
AU GROUPE SCOLAIRE  
"JULES FERRY"

# Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent QUATRE VINGT DEUX

le DIX NEUF FEVRIER à 20 heures 15  
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la  
présidence de M. Pierre LIS, Maire

Etaient présents : MM. LIS, FABER, Mle FOUCHÉ - MM. BUJARD-BOUTET  
BOUCHET-LACHAUD-DUFOUR Adjoints  
MM. COLLE-PAPEAU-TETARD-MAURELLET-GUICHAOUA-BOULAN  
BERLAND-BROTREAU-DUFEIL-CABAL-PELLETIER-Mme TACQUET

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. MONTRON par M. BUJARD  
Me TAP par M. CABAL  
BOISARD par M. MAURELLET  
NAULIN par Mle FOUCHÉ

Absents : MM. VIAUD-POUGET-POUMAILLOUX

M on sieur PELLETIER a été élu Secrétaire.

Par lettre du 9 Février 1982, M. Le Directeur du Centre d'Infor-  
mation et d'Orientation nous a fait connaître que la Direction  
Départementale des services fiscaux avait demandé l'établissement  
d'un bail, à passer entre le Service des Domaines et la Ville de  
ROYAN, pour l'occupation des locaux dans le groupe scolaire Jules-Ferry

Pour permettre l'établissement du bail, un certain nombre de  
renseignements sont à fournir, en ce qui concerne les lieux, le point  
de départ de la location, le montant du loyer etc...

Cette question a été examinée lors de la commission des Finances  
du 12 Février 1982.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU la demande présentée par le Directeur du C.I.O. en date du  
9 Février 1982,

VU les propositions faites par la Commission des Finances en date  
du 12 Février 1982

DECIDE :

- de donner son accord sur les points suivants afin de permettre  
l'établissement d'un bail par le service des Domaines à savoir :
  - surface occupée par le C.I.O. dans le groupe scolaire Jules-Fer-  
ry : 242 m<sup>2</sup>
  - montant du loyer en fonction de la surface : 21 780 Francs pour  
l'année 1982 et indexé sur l'évolution de l'indice national du coût  
de la construction
  - Point de départ du bail : 1er Janvier 1982

DATE DE CONVOCATION

12 FEVRIER 1982

DATE D'AFFICHAGE

12 FEVRIER 1982

Nombre de conseillers  
en exercice 27

Nombre de présents 20

Nombre de votants 24

POUR \_\_\_\_\_

CONTRE \_\_\_\_\_

ABSTENTIONS \_\_\_\_\_

UNANIMITE

- Durée du bail : renouvelable tous les ans par tacite reconduction.

- d'autoriser M. le Maire ou M. le 1er Adjoint par délégation, à signer le projet de bail qui sera soumis à la Commune par le Service des Domaines, pour l'occupation des locaux du C.I.O. au groupe scolaire "Jules Ferry".

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au Registre MM. les Membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME,



Le Maire

Pierre LIS.

SOUS-PRÉFECTURE DE ROCHEFORT  
ARRIVÉE LE

- 1. MAR. 1982

Délibération Exécutoire  
Art. L 121 3; du C. des C nes